



**Direction Départementale des Territoires**

Service Eau, Environnement et Forêt  
 Bureau Politique et Police de l'eau  
 Affaire suivie par : Cécile JOUTIN  
 Tel : 03 44 06 50 44  
[ddt-see@oise.gouv.fr](mailto:ddt-see@oise.gouv.fr)

**Bulletin de situation hydrologique  
 au 15 mai 2018**

Ce bulletin fait le point sur la situation hydrologique dans l'Oise avec les données collectées à la date du 15 mai 2018.

**1- Restrictions en cours dans le département de l'Oise et dans les départements limitrophes (cf. carte ci-dessous)**

Département de l'Oise :

Aucune restriction.

Départements limitrophes

Aucune restriction n'est en œuvre sur les départements limitrophes de l'Oise

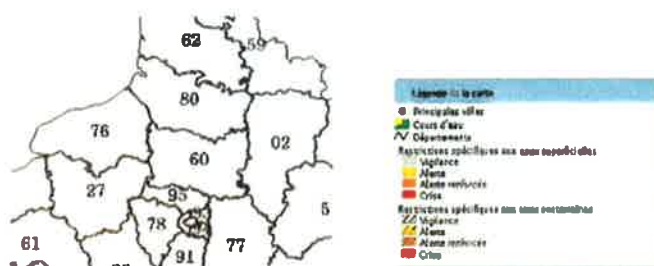


Illustration 1: Extrait Profluvia

**2- Pluviométrie (source Météo France)**

Les mois de janvier, mars et avril ont été marqués par une pluviométrie excédentaire aux normales saisonnières. Ce début d'année pluvieuse a entraîné des débordements de certains cours d'eau du département.

La première quinzaine du mois de mai est peu pluvieuse.

### 3- Situation hydrologique

#### ■ Débits des cours d'eau au 15/05/2018

Tous les débits des cours d'eau sont en baisse par rapport à ceux relevés le mois dernier. Les VCN3<sup>1</sup> sont supérieurs à ceux constatés à la même période en 2017, exceptés pour les cours d'eau de l'Avre, de la Divette et de l'Automne et de la Sainte-Marie.

Illustration 2: Evolution des VCN3

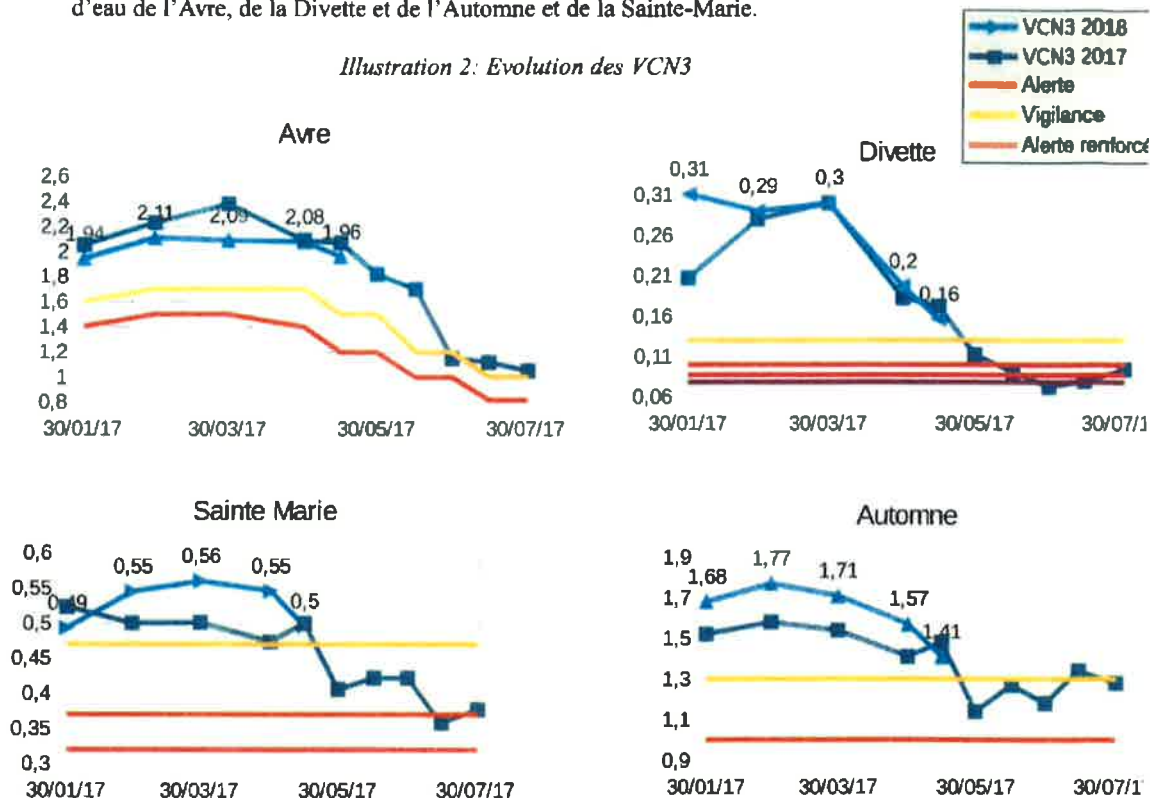


Illustration 3: VCN3 pour les stations limnimétriques de référence

Station	Rivière	Altitude (mètres)	Délai	2018					Seuils alerte en m <sup>3</sup> /s		
				Janvier	Février	Mars	Avril	1-15 mai	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée
Somme	Avre	Maroull	80	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,80	1,80	1,80
	Isle	Plachy-Buyon	80	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	2,50	2,50	2,50
Oise	Divette	Passel	60	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,10	0,10	0,10
	Aronde	Chabrol	60	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,60	0,60	0,60
	Automne	Echallives	60	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,30	1,30	1,30
	Sainte-Marie	Glaigues	60	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,50	0,50	0,50
	Brèche	Hoguené-sur-Oise	60	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,30	1,30	1,30
	Oise	Crail	60	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	22,00	22,00	22,00
	Thérain	Secourval	60	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	3,00	3,00	3,00
	Esches	Barnes	60	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,40	0,40	0,40
Durcq	Durcq	Cléry	00	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,70	0,70	0,70
Epte	Epte	Fauges	27	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,50	0,50	0,50
Bréteuil	Bréteuil	Failli-et-Morault	74	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,50	0,50	0,50

1 Le VCN3, calculé pour la station hydrographique de référence, permet de caractériser une situation d'étiage sévère sur une courte période. C'est le débit moyen minimal mensuel calculé sur 3 jours consécutif.

**Niveaux de nappes au 15/05/2018**

Les ressources en eau souterraine ont connu une recharge hivernale en ce début d'année, permettant d'atteindre des niveaux supérieurs au seuil de vigilance pour la plupart des piézomètres de référence.

Cependant, les niveaux des nappes relevés aux piézomètres de référence en ce début d'année restent inférieurs aux niveaux du début de l'année 2017 pour les piézomètres d'Hanguet-en-Santerre (Avre, Haute Somme), Fresnoy-le-Luat (Nonette, Thève) et Estrées-Saint-Denis (Aronde).

Les piézomètres d'Estrées-Saint-Denis (bassin de l'Aronde) et de Fresnoy-le-Luat (bassin de la Nonette) ont franchi le seuil de vigilance depuis plusieurs mois.

BSS	NOM	SEUILS EN MOIS DE MAI															
		JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	VI	AL	AR	
0041700148	Curvilly	52.70	53.85	54.79	55.40	55.50									54.70	53.04	52.19
0041600024	Equennes Eramecourt	114.36	114.32	114.07	115.05	115.11									113.9	113.9	113.8
0040600020	Hanguet-en-Santerre	72.75	73.24	73.92	74.50	75.38									71.44	70.71	70.19
0128700017	Fresnoy-Le-Luat	80.11	80.27	80.52	80.73	80.86									81.86	80.93	80.28
0080700015	Carillon-Fumechon	105.91	106.17	107.28	107.87	107.97									106.6	105.1	104.8
0104200049	Estrées-Saint-Denis	59.85	60.30	60.84	61.22	61.37									61.86	60.06	59.4
0125200011	Farceaux (27)	58.43	58.92	59.28	59.71	59.80									58.6	58.61	58.2



Illustration 4: Niveaux des nappes aux piézomètres de référence

En conclusion, il n'est pas pris d'arrêté limitant les usages de l'eau dans le département de l'Oise au 15 mai 2018.

Cependant, une vigilance s'impose sur les bassins suivants :

- Nonette, Thève,
- Aronde.

Les mesures de vigilance sont exposées à l'annexe 3 de l'arrêté cadre du département de l'Oise.

Étant donné la tendance constatée, il est appelé à un comportement d'économie de l'eau pour tous les usagers, sur les bassins suivants :

- Automne, Sainte-Marie
- Avre, Haute-Somme
- Divette.

Un nouveau point de situation sera dressé prochainement, qui sera complété par les relevés du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Le Chef de service Eau, Environnement et Forêt

Smail KHEROUFI